Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 056-215601188-20260521-D2026_063-DE

Département
Du Morbihan

COMMUNE DE LOCMIQUÉLIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un du mois de mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé salle du conseil à la mairie de Locmiquélic, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Eric PATUREL.

Date de convocation : le 13 mai 2026
La séance a été publique le jeudi 21 mai 2026

Etaient présents : Monsieur GUIDAL, Madame IZAGUIRRE, Monsieur CAZEAUX, Madame SAINTAGNE, Monsieur RIBETTE, Madame RIBETTE, Madame BELLEGO, Monsieur BORGNIC, Monsieur MAINGUY, Madame BLAIZOT, Madame GUILLEVIC, Monsieur ROBERT, Madame HEBERLE, Monsieur BENGON, Madame CHAUDRE, Madame DREAN, Madame LE QUER, Monsieur FISCHER, Monsieur GEOURJON, Madame RIPOLL-GHYS, Monsieur BALDOS, Madame KAMENSKY, Madame COQUILLON.

Absents ayant donné pouvoir : Monsieur DREANO (procuration à Madame IZAGUIRRE), Monsieur VARIOT (procuration à Monsieur PATUREL), Monsieur JEHANNO (procuration à Monsieur GEOURJON).

Absent : /

Secrétaires de séance : Madame LE QUER, Monsieur FISCHER.

Conseillers en exercice : 27

D2026-063 CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC : TERRASSE DU BAR « CO-MAN- KCÉ » DANS LA GRANDE RUE

Exposé :

Madame Delphine Prian et Monsieur Mickaël Guillaume exploitant du bar « Co Man Kcé » ont sollicité par courrier l'occupation du domaine public communal devant le 60 Grande Rue afin d'y accueillir les clients en terrasse.
Cette occupation du domaine public fait l'objet d'une redevance fixée par le Conseil municipal. Le tarif en vigueur depuis le 1er janvier 2026 est de 16,25 € / m²/an.

Il convient de préciser les conditions et modalités d'occupation du domaine public dans le cadre d'une convention avec cet établissement.

Il y est notamment stipulé que l'occupation est temporaire et révocable à tout moment. La durée de chaque convention est de 6 mois, avec effet au 01 juin 2026. Elle pourra être renouvelée chaque année de manière expresse pour une durée identique.

Proposition :

Vu l'avis de la commission finances et affaires générales en date du 12 mai 2026,

Il est proposé au Conseil municipal :

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 056-215601188-20260521-D2026_063-DE

- d’approuver le projet de convention d’occupation temporaire du domaine public avec les exploitants du bar « Co Man Kcé »,

- d’autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tout document dans ce sens.

Après que le Conseil municipal dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à l’unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le 22 mai 2026

Madame LE QUER	Monsieur PATUREL	Monsieur FISCHER
La Secrétaire	Le Maire	Le Secrétaire